Archives alainberset.ch — copie d'archive
Article « De l'arrêté Bonny aux bonis fiscaux », paru dans Le Temps (06.03.2006), repris sur le site www.berset.ch.
Adresse d'origine : http://www.berset.ch:80/profil/portrait9.htm
Copie : Internet Archive, capture du 02.05.2006 — https://web.archive.org/web/20060502020554/http://www.berset.ch:80/profil/portrait9.htm

ZOOM

De l'arrêté Bonny aux bonis fiscaux

Le socialiste fribourgeois milite pour la reconduction des allégements fiscaux autorisés dans les régions périphériques. Ce qui ne l'empêche pas de critiquer la concurrence fiscale pratiquée en Suisse centrale.

Bernard Wuthrich
Lundi 6 mars 2006

Mardi gras à Fribourg, Dans quelques heures, Rababou sera condamné au bûcher lors d'un procès sans appel. Alain Berset assistera à la scène en compagnie de son épouse et de ses deux jeunes enfants. Puis il partira quelques jours à la montagne pour préparer la session parlementaire, qui débute ce lundi à Berne.

Fribourg et les Alpes. Deux endroits tout indiqués pour se pencher sur la nouvelle politique régionale, un sujet cher au conseiller aux Etats socialiste. Dans l'immédiat, c'est au restaurant de l'Hôtel de Ville, à quelques pas du lieu où Rababou sera immolé, qu'Alain Berset a donné rendez-vous au Temps pour évoquer l'aide aux régions périphériques et la concurrence fiscale.

Commençons par planter le décor (politique, pas celui du restaurant): les allégements fiscaux prévus par le célèbre arrêté Bonny, l'aide aux investissements dans les régions de montagne (la LIM), le financement du programme de coopération transfrontalière Interreg arrivent tous à échéance ces prochains mois.

Plutôt que de les reconduire purement et simplement, le ministre de l'Economie, Joseph Deiss, a proposé de les remplacer par des programmes

d'encouragement à l'innovation et à la création d'infrastructures tout en maintenant les allégements fiscaux. Il a estampillé ce projet du nom de «nouvelle politique régionale» (NPR).

Alain Berset s'intéresse depuis longtemps au sujet. Comme Fribourgeois, d'abord. Comme ancien conseiller scientifique du ministre neuchâtelois de l'Economie Bernard Soguel, ensuite. Voyant que la mise sur pied de la NPR prendrait plus de temps que prévu, il a proposé et convaincu la commission économique du Conseil des Etats de procéder en deux étapes: d'abord prolonger l'arrêté Bonny et les autres instruments existants - le Conseil des Etats en parle mardi -, puis, dans un deuxième temps, réaliser le nouveau projet du ministre de l'Economie.

«Il est important de conserver les allégements fiscaux. C'est le meilleur moyen de faire de la politique régionale», souligne-t-il alors que la salade de canard arrive sur la table. «Je ne vois pas pourquoi il ne faudrait plus en manger», commente au passage Alain Berset, le sourire aux lèvres. La jeune serveuse avoue cependant que d'autres clients, rendus craintifs par la grippe aviaire, refusent désormais ce plat.

Le rully fait son entrée dans le palais, la conversation reprend. Pour imposer sa stratégie en deux temps, Alain Berset, qui malgré ses 33 ans a assez vite assimilé les règles subtiles de cette vénérable enceinte qu'est le Conseil des Etats, a convaincu quelques collègues radicaux et démocrates-chrétiens.

Les cadeaux fiscaux aux entreprises, qui ont d'abord profité aux cantons de l'Arc jurassien avant de s'étendre aux autres régions excentrées, sont-ils encore le moyen adéquat de faire de la promotion économique? «Oui. Ils permettent de créer des emplois et les salaires versés pour ces emplois assurent un retour fiscal indirect. Je préfère ce genre de mesures à l'abaissement de l'impôt sur les entreprises, dont nous allons aussi parler durant la session de mars. La fiscalité des entreprises est déjà basse en Suisse. Je ne vois pas pourquoi il faudrait encore la réduire», argumente Alain Berset.

«Ce qu'il faut à la Suisse, ce sont des outils qui permettent d'assurer un développement économique non seulement dans les grands centres et près des aéroports, mais aussi ailleurs. On ne peut pas uniquement créer des emplois dans les villes et à leur périphérie et laisser les autres régions à l'état d'espaces verts», poursuit-il.

A point nommé, la noix de porc glacée se substitue au canard et à son lit de verdure. Mais l'entretien ne quitte pas pour autant les espaces verts. Les allégements fiscaux ne sont pas tout. Il subsiste dans le pays beaucoup de terrains vierges disponibles qui ne trouvent pas preneur, malgré les offres alléchantes des promoteurs et des cantons. Ce n'est pas pour des raisons fiscales qu'Amgen a renoncé à Galmiz. Et le parc industriel prévu à côté de l'aérodrome de Payerne cherche toujours des investisseurs. «Les discussions autour d'Amgen ont permis au canton de Fribourg de jouer dans la cour des grands. Il a été en compétition avec l'Irlande et Singapour pendant plus d'une année. Mais il est vrai qu'une implantation d'entreprise ne se décide pas que sur la base des allégements fiscaux. Il y a la qualité des infrastructures, celle des écoles, la beauté du paysage, le réseau de santé, l'offre en prestations de services, etc.», énumère Alain Berset.

Amgen a plutôt échoué à cause de l'éparpillement tout helvétique des interlocuteurs de la promotion économique. N'y a-t-il pas urgence à revoir ces structures-là? «Incontestablement, la concurrence entre les cantons est un élément nuisible aux grands projets. Dans le cas d'Amgen, chacun a joué sa propre partition. S'ils veulent conserver leur autonomie, les cantons doivent éviter de se tirer dans les jambes», souligne-t-il.

Contrairement aux cantons, la rhubarbe et la fraise ne se font pas concurrence. Leurs saveurs s'entrelacent dans une douceur qui ponctue délicatement le repas. Mais revenons à la concurrence. Entre les cantons, elle est surtout fiscale.

La sous-enchère à laquelle se livrent Zoug, Schwyz et Nidwald est devenue encore plus visible depuis qu'Obwald, canton pourtant peu nanti, a décidé de faire une fleur à ses riches contribuables. Est-il légitime de s'en offusquer et de demander simultanément des allégements fiscaux pour faire venir des entreprises dans les régions excentrées? La réaction fuse: «Ce n'est pas la même chose. Il ne faut pas confondre la perte de substance fiscale générée par des baisses d'impôts et la différenciation de la fiscalité dans le but de permettre aux régions en difficulté de créer des emplois», répond-il.

Mais ce qu'a fait Obwald n'est-il pas une sorte d'«arrêté Bonny» local? «Ce n'est pas comparable. Le risque est qu'Obwald, dont la politique de baisse fiscale vise les personnes physiques et non les entreprises créatrices d'emplois, génère des comportements similaires ailleurs. L'arrêté Bonny n'a

pas été conçu dans un but de concurrence», poursuit Alain Berset, qui plaide pour l'harmonisation des impôts entre les cantons.

A ce sujet, le PS s'apprête à lancer une initiative populaire qui propose d'uniformiser l'impôt au-dessus d'un certain seuil, par exemple 200000 ou 250000 francs. «C'est le meilleur moyen de combattre le tourisme fiscal et la meilleure réponse à apporter aux cantons qui font de la sous-enchère», décrète-t-il.

Le café est servi. Il est chaud. Comme le seront, tout à l'heure, les braises dans lesquelles se consumera Rababou, condamné sans véritable procès, vilipendé comme ceux qui se laissent séduire par les bonis fiscaux offerts par les cantons nantis. Mardi, le Conseil des Etats va sans doute reconduire les allégements fiscaux que les cantons moins riches peuvent accorder pour faire venir des investisseurs chez eux. Un moyen de réduire les disparités, soutient Alain Berset.

© **Le Temps** ; 06.03.2006
Texte: Bernard Wuthrich